



RÈGLEMENT AQUATERRA 2021

ORGANISATION

L'**AQUATERRA** est une manifestation sportive 100% nature créée en 2011 à l'occasion des 60 ans du barrage de Bort-les-Orgues (19), ayant lieu autour de la retenue sur 3 départements, la Corrèze, le Cantal et le Puy de Dôme et 2 régions, Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes.

L'organisation est assurée par l'association Well'Com Organisation.

Au regard de la situation inédite actuelle, l'objectif de l'association est d'organiser une manifestation en maintenant un maximum d'intérêt sportif et événementiel avec un esprit d'adaptation, d'innovation et de partage. Nous avons donc décidé de supprimer les courses dépendantes des transports en commun demandant une logistique en ravitaillement trop importante, pour éviter une proximité trop importante entre les personnes.

TRAILS ET COURSES NATURE

Pour ses 10 ans, nous avons décidé de privilégier la course fondatrice de l'Aquaterra, le Tour du Lac, appelé jusqu'alors le Tour du Cadran (74 km), est un trail en semi autosuffisance proposé en solo ou en relais :

En 2021, 1 seul objectif sur l'Aquaterra : Faire le Tour du Lac ! En individuel, à 2, à 3 ou à 4, en relais, entre amis, en famille, en clubs Tous auront la possibilité de découvrir enfin le tour du lac dans son entièreté. Cela permettant aussi de créer de la nouveauté, de l'émulation, de fidéliser, de s'adresser à tous les niveaux.

Des points de relais sont préconisés mais non imposés : Château de Thynières, plage de la Grange Haute, pont d'Arpiat, Monestier Port-Dieu.

En dehors du tour du Lac, deux nouveaux parcours sont proposés, un 28km et un 14km, afin d'accueillir les randonneurs, ce qui devient impossible sur le Tour du Lac.

Ces courses se déroulent en milieu naturel, empruntant des sentiers de randonnée et des hors-pistes sur des propriétés privées, en une seule étape, à allure libre et donnent lieu à un classement.

Courses :

- Le Tour du Cadran : Tour du Lac de Bort-les-Orgues, environ 74 km, en individuel ou en relais à 2, à 3 ou à 4
- Nouveau en 2021 : « L'Org'asmic » : Barrage, les Orgues / Bort-les-Orgues, environ 28 km
- La Pierr'Fit Tour / Barrage / Bort-les-Orgues, rive droite du lac, environ 14 km
- A tous nos héros : Barrage / Bort-les-Orgues, rive gauche du lac, environ 12 km (ex tracé 2019, Dordogne rivière Espérance) ?

Randonnées pédestres : 2 randonnées sont accessibles : « Le Pierr'Fit Tour – 14 km » et « L'Org'asmic » 28 km

INSCRIPTIONS

Vous devez vous inscrire (dossier complet obligatoire)* puis modifier votre dossier en ligne, sur www.trail-aquaterra.com (dans la limite des places disponibles).

Aucune inscription sur place

**Pour valider leur inscription, tous les concurrents doivent présenter :*

Une copie de leur licence (FFA, FFCO, Pass J'aime courir... année en cours)

ou un certificat médical comportant la mention « **Course à pied en compétition** » ou « **Athlétisme en compétition** » ou « **Sport en compétition** » **datant de moins d'un an** à la date de l'épreuve

+ **une autorisation parentale**, s'ils sont mineurs

Âges minimums des participants :

74, 28 km : ≥ 20 ans

14 km : ≥ 18 ans

RÈGLES RELATIVES AUX PARTICIPANTS

- En cas d'abandon sur une distance plus courte, le concurrent ne peut être classé sur la distance inférieure
- Il est formellement interdit de prendre part à la course sans dossard
- Le ravitaillement sauvage et toute aide matérielle extérieure sont formellement interdits
- Les dossards doivent être visibles de face durant tout le parcours et lors du passage sur la ligne d'arrivée
- Concernant les portions de routes, vous êtes soumis au code de la route, veuillez le respecter, soyez prudent !
- Matériel obligatoire sur l'Ultra Aquaterra l'EDFi du Lac et le Tour du Cadran : réserve d'eau 1,5 litre, un sifflet, une réserve alimentaire, une couverture de survie, une lampe frontale avec un jeu de piles de rechange, un téléphone mobile et le n° d'urgence figurant sur les dossards
- Matériel obligatoire sur les autres courses : réserve d'eau 1l
- Respecter les bénévoles, sans eux, il n'y a pas de courses possibles...
- Respecter la nature et l'environnement : ne jeter pas de détritux !
- Respecter la faune et la flore, le milieu dans lequel vous évoluez est fragile, prenez en soin. Vous êtes dans un espace Natura 2000 soumis à autorisation, soyez responsables...
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation
- Faites preuve de respect envers les autres concurrents et envers vous-même ; votre principal adversaire c'est vous
- Venez en aide à un concurrent en situation dangereuse
- Soyez solidaires, n'hésitez pas à encourager les autres
- Offrez vos sourires à la population locale, elle est là pour vous soutenir
- Profitez pleinement des superbes paysages de la vallée de la Haute Dordogne et des magnifiques panoramas sur le Puy de Sancy et le Puy Mary
- Les organisateurs mettent en place sur l'ensemble du parcours un dispositif « sécurité » et assistance composée de secouristes et médecins. Les frais (hospitaliers, radios, pharmaceutiques...) ne sont pas pris en charge par l'organisation
- Le personnel médical et les secouristes peuvent arrêter un concurrent dans le cas où ils jugent que celui-ci n'est pas en mesure de poursuivre sans risque pour sa santé ou sa vie, en lui enlevant son dossard
- Respecter les conditions sanitaires et de distanciation

MOTIFS DE DISQUALIFICATION

- Ne pas porter le dossard dans son intégralité
- Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course
- Se faire ravitailler sur le parcours (hors zones autorisées)
- Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres ou gels énergétiques
- Ne pas suivre le parcours balisé
- Ne pas respecter les bénévoles
- Transférer son dossard à un autre coureur

DU FAIT DE SON ENGAGEMENT

Le concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepter le présent règlement et donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.

À tout moment, l'organisation d'AQUATERRA se réserve **le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves**. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou en tous cas de force majeure. En cas d'annulation de l'épreuve pour force majeure, aucun droit d'inscription ou autres frais ne peuvent être remboursés.